

BIOPSIE HEPATIQUE PERCUTANEE EN RADIOLOGIE

Mise à jour : 02-2021

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé une intervention de radiologie interventionnelle. Elle sera pratiquée avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de la refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de cet examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cette intervention ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certaines interventions d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens d'imagerie s'ils ont été réalisés dans un autre établissement et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

Le radiologue aura peut-être besoin de savoir

- si vous avez déjà eu une injection de produit de contraste et comment cela s'est passé
- si vous êtes diabétique et quel traitement vous prenez

La radiographie et le scanner utilisent des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

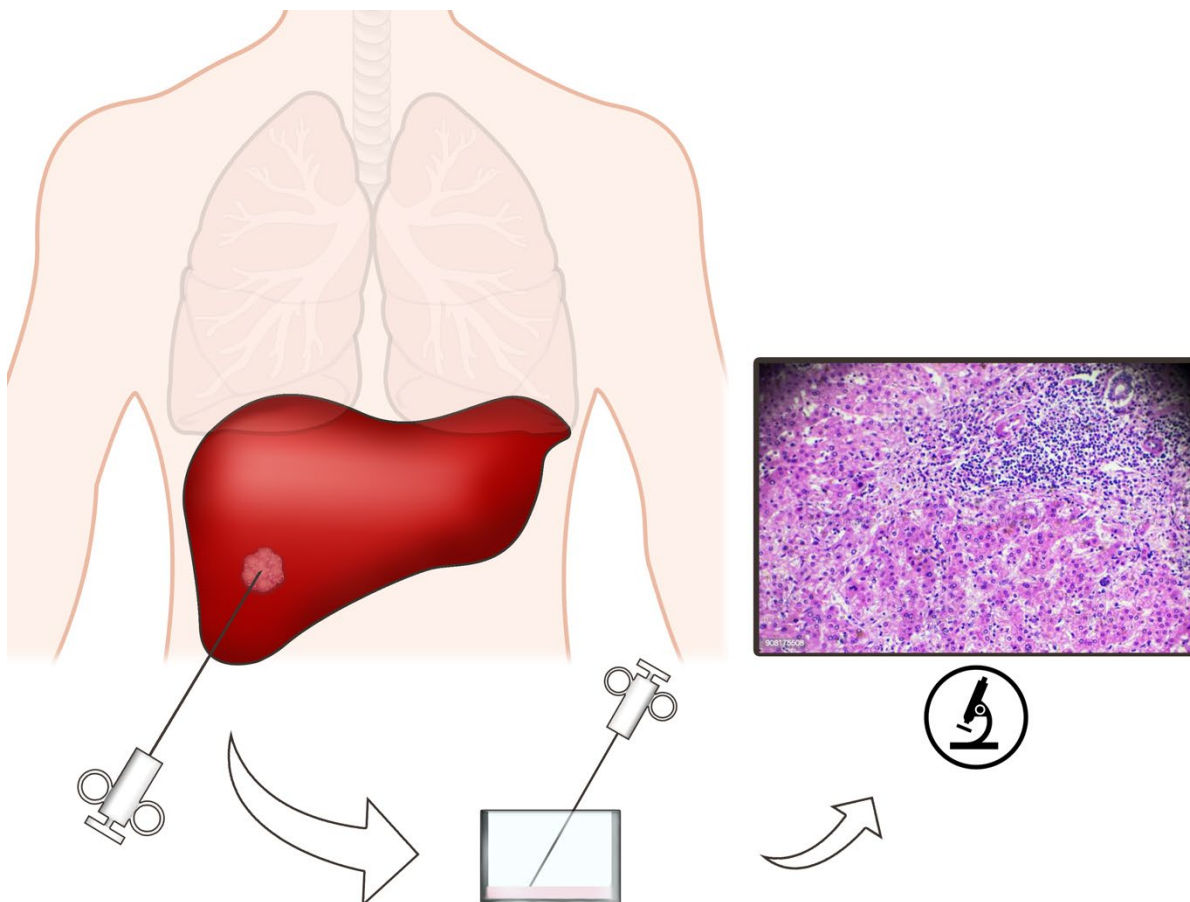
Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

De quoi s'agit-il ?

Une biopsie hépatique consiste à insérer une aiguille à travers la peau, le plus souvent entre les côtes, pour réaliser un ou plusieurs prélèvements du foie et/ou d'un nodule du foie, guidés de façon très précise par l'imagerie.

Ces prélèvements seront analysés au microscope pour permettre au mieux de connaître la nature de l'image sur laquelle nous nous interrogeons et/ou de diagnostiquer une éventuelle maladie du foie (ou une maladie retentissant sur le foie). Dans de rares cas cette biopsie ne permettra pas d'obtenir cette information.



Pourquoi faire cette biopsie dans le service de radiologie ?

L'intervention est réalisée par un médecin radiologue, assisté d'un personnel paramédical, en salle de radiologie interventionnelle. En effet, c'est l'imagerie médicale (échographie ou scanner) qui permet au mieux d'atteindre de façon précise l'organe et/ou l'anomalie et de rendre le geste le plus sûr possible.

Alternatives :

Biopsie chirurgicale ou biopsie par les vaisseaux du foie (appelée biopsie trans-jugulaire).

Dans votre cas, la biopsie percutanée sous guidage de l'imagerie a été choisie par votre équipe médicale comme étant la plus appropriée.

Les examens de sang que vous devez faire avant l'intervention :

Avant l'examen, on pourra vous demander de faire des analyses médicales pour vérifier que votre sang coagule bien et que vos reins fonctionnent bien.

Apportez le jour de l'examen :

- La demande de votre médecin (ordonnance, lettre...)
- Les résultats du laboratoire concernant la prise de sang si cet examen vous a été demandé
- Le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...) sauf s'il a été réalisé dans l'établissement
- La liste écrite des médicaments que vous prenez

Pour l'examen :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements. Il n'est pas indispensable d'être à jeun. Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la biopsie. Une perfusion pourra vous être posée avant l'intervention pour pouvoir administrer des médicaments par voie veineuse si nécessaire.

Le déroulement de l'examen

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité de la biopsie et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous devez rester immobile pendant toute la durée de l'intervention et arrêter de respirer pendant quelques secondes si le radiologue vous le demande. Si nécessaire, des médicaments pour vous détendre pourront vous être administrés. Durant toute la durée de l'examen, le radiologue et son équipe seront à votre écoute et répondront à vos demandes.

La biopsie comprend 3 étapes principales :

1. Le repérage de la cible à biopsier en échographie ou au scanner. Une injection de produit de contraste pourra être réalisée si elle est jugée nécessaire.
2. L'anesthésie locale au niveau du point de ponction. Elle provoquera une petite douleur de courte durée.
3. La ponction, qui peut être désagréable. Un petit bruit « clic » produit par le système de biopsie est habituel et normal au moment du prélèvement.

Il sera souvent nécessaire de faire plusieurs prélèvements mais le plus souvent une seule ponction sera réalisée. La durée de l'intervention est variable en fonction du mode de guidage et de la complexité technique, allant de 10 mn à 1 heure.

Quelles complications peuvent survenir pendant et après la biopsie ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte des risques. **Une respiration calme et l'observance des apnées demandées aide à minimiser ces risques.**

L'échec d'une biopsie, lorsqu'il est impossible d'atteindre la cible, est rare mais possible.

Une douleur de l'abdomen et/ou de l'épaule droite (20-30%) est possible au décours de l'intervention. Des médicaments pour vous soulager pourront vous être administrés par perfusion si nécessaire.

Lors d'une biopsie du foie, certaines structures telles que les vaisseaux, la capsule hépatique (enveloppe du foie) ou la cible à prélever peuvent être lésées, pouvant alors occasionner un saignement (<0,5%) à la peau, dans le foie ou autour de celui-ci. Ce risque est inhérent à l'introduction d'une aiguille dans un organe tel que le foie. Il est toutefois rare qu'une complication de ce type soit à l'origine d'une hémorragie nécessitant une transfusion ou une intervention pour arrêter le saignement. Cette complication est systématiquement recherchée après la ponction. D'autres complications telles que la plaie d'une structure s'interposant entre la peau et le foie (plèvre, intestin, ...) (<0,2%), un saignement digestif <0,05%, une infection (0,5%), voir le décès (<0,05%) sont tout à fait exceptionnelles.

Naturellement, les bénéfices attendus de l'examen qui vous est proposé sont largement supérieurs aux risques que cette intervention vous fait courir.

En pratique : prévenez-nous en cas de douleur persistante, de gêne respiratoire ou de signes anormaux tels que fièvre, frissons ou majoration d'une douleur au ventre.

Quand les résultats seront-ils disponibles ?

Une rapide analyse permettra de dire si les prélèvements ont bien rapporté suffisamment de matériel. L'analyse plus complète des prélèvements prendra plusieurs jours. Les résultats vous seront communiqués par l'équipe médicale qui vous prend en charge et dont le radiologue fait partie. Dans de rares cas cette biopsie ne permettra pas d'obtenir suffisamment d'informations et d'autres examens seront nécessaires.

Que va-t-il se passer après la biopsie ?

Durant les heures qui vont suivre, vous serez surveillé attentivement par le personnel soignant. On vous indiquera si vous devrez rester allongé, dans quelle position et pendant combien de temps. On vous indiquera également à quel moment vous pourrez boire et manger. La durée pendant laquelle vous devrez rester en radiologie ou dans l'établissement dépend du type de biopsie et du déroulement de l'intervention.

Après votre retour à domicile :

Vous ne devez pas conduire pendant les 24 premières heures, éviter les exercices physiques intenses dans les 48 heures suivantes et vous organiser pour, en cas de problème, pouvoir rejoindre rapidement un établissement de santé.

Informations complémentaires :

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer, d'éventuelles allergies et à **nous informer de toute maladie sérieuse**.

.....
Au moindre doute, il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au n° de téléphone suivant : _ _ _ _ _

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à interroger notre équipe radiologique pour tout renseignement complémentaire.

Sigle de l'établissement
Adresse et téléphone de l'établissement